Le 6 mai 2025

Nous, maires de la Métropole de Lyon, refusons les ingérences de l'exécutif dans les affaires communales

Lettre ouverte à Bruno Bernard
Président de la Métropole de Lyon

Monsieur le Président,

La Métropole de Lyon vient de franchir une nouvelle ligne rouge dans l'ingérence dans les affaires communales, cette fois en matière d'urbanisme.

La loi est claire : **l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire est le maire, au nom de la commune**, dans les communes dotées d'un PLU. C'est donc la règle pour les 58 communes de la Métropole de Lyon qui est dotée d'un PLU-H.

Mais dans une volonté continue de diminuer le poids des communes, vous tentez de détourner les procédures d'urbanisme pour accumuler du pouvoir et vous opposer aux volontés des habitants qui ne partagent pas votre vision dogmatique de l'aménagement du territoire.

Pour comprendre. Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme, dont les permis de construire, ce sont les communes qui sont compétentes. Toutefois, la loi impose que pendant cette instruction les communes sollicitent les collectivités et organismes qui ont des compétences qui interfèrent dans cette instruction.

A ce titre, la Métropole de Lyon est saisie pour avis dans le cadre de ses compétences, notamment la voirie, les réseaux d'eau et d'assainissement, la sécurité incendie… Elle rend alors un avis technique fondé sur la réglementation et juridiquement contraignant. Elle peut émettre un autre avis d'opportunité portant sur le projet en lui-même, cet avis est facultatif et consultatif.

Au nom de l'exécutif de la Métropole vous venez de décider d'unifier ces deux avis pour emporter une valeur contraignante à votre analyse d'opportunité. Cette décision a été prise sans concertation avec les élus des communes, après une présentation aux seuls services techniques. Cette décision masque mal votre volonté réelle qui est celle de retirer aux maires le pouvoir de signer les permis de construire.

La Métropole veut imposer son point de vue, y compris sur des éléments subjectifs relevant traditionnellement du libre arbitre des élus locaux.

Encore une fois, Monsieur le Président, vous cherchez à concentrer entre vos mains l'ensemble des décisions d'urbanisme en bafouant la démocratie locale. Les maires, élus au suffrage universel direct, sont les mieux placés pour appréhender les besoins et les réalités de leur territoire. Votre décision est une faute politique, car en faisant de la Métropole la

collectivité qui affaiblit les maires vous participez à l'érosion de la confiance des citoyens envers leurs représentants de proximité.

Depuis le début de ce mandat, dans le cadre de la fronde des maires, nous alertons sur chacune des dérives de la Métropole qui va à l'encontre de l'intérêt des habitants.

Nous ne nous laisserons pas faire.

Nous demandons solennellement à la Métropole de Lyon de revenir sur cette décision unilatérale et de respecter les pouvoirs et les compétences des communes qu'elles détiennent de par la loi pour agir en proximité pour l'intérêt de leurs habitants.

Les signataires

Gilles GASCON, président du groupe, maire de Saint-Priest | **Lucien BARGE**, maire de Jonage | **Pascal BLACHE**, maire de Lyon 6e | **Sophie BLACHÈRE**, conseillère régionale | **Nathalie BRAMET-REYNAUD**, adjointe de Bron I **Richard BRUMM**, conseiller du 3e arrondissement de Lyon I **François-Noël BUFFET**, ministre I **Carole BURILLON**, conseillère du 3e arrondissement de Lyon I **Sandrine CHADIER**, maire de Craponne | **Pascal CHARMOT**, maire de Tassin-La-Demi-Lune **| Claude COHEN**, conseiller métropolitain | **Doriane CORSALE**, 1ère adjointe de Saint-Priest I **Chantal CRESPY**, conseillère municipale de Caluire-et-Cuire I **Laurence CROIZIER**, conseillère municipale de Lyon I **Catherine DUPUY**, adjointe de Rillieux-la-Pape | **Nadia EL FALOUSSI**, adjointe de Saint-Priest I **Myriam FONTAINE**, conseillère municipale de Sathonay-Camp I **Séverine FONTANGES**, conseillère municipale de Charbonnières-les-Bains | **Christophe GIRARD**, conseiller métropolitain I **Lionel LASSAGNE**, conseiller métropolitain I **Christophe MARGUIN**, conseiller métropolitain I **Jean MÔNE**, conseiller métropolitain I **Dominique NACHURY**, conseillère métropolitaine I **Gaël PETIT**, conseiller métropolitain I **Clotilde POUZERGUE**, maire déléguée d'Oullins Pierre-Bénite | **Christophe QUINIOU**, maire de Meyzieu | **Michel RANTONNET**, conseiller métropolitain | **Véronique SARSELLI**, maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon | **Luc SEGUIN**, conseiller municipal de Marcy-L'Étoile I **Jean-Jacques SELLES**, maire de Chassieu | **Julien SMATI**, 1er adjoint de Rillieux-la-Pape.